



Suivi sur la problématique des camions de recyclage empruntant le traversier Le Passeur.

- La Municipalité de Pointe-Fortune fait le point

Pointe-Fortune, le 15 février 2021 – Depuis quelques années, la circulation des camions de recyclage empruntant le traversier Le Passeur est devenue de plus en plus importante et est même devenue un enjeu de sécurité publique. La Municipalité de Pointe-Fortune fait le point sur cette problématique.

La municipalité a reçu de multiples plaintes de citoyens concernant la fréquence et le bruit occasionné par le passage des camions de rebuts et de recyclage qui empruntent le traversier Le Passeur pour se rendre au centre de tri Tricentris de Lachute. Dès lors, la Municipalité a entrepris diverses communications avec le propriétaire du traversier Le Passeur, la Sûreté du Québec MRC Vaudreuil-Soulanges Ouest, les entreprises de transports de rebuts et de recyclage et la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Dès le départ, nous avons reçu une écoute attentive de tous les intervenants.

Au niveau de la Municipalité, nous avons instauré un règlement interdisant la circulation des véhicules lourds dans le secteur résidentiel du noyau villageois. De plus, nous avons fait l'acquisition d'un panneau radar éducatif électronique qui a été installé sur le chemin des Outaouais avant l'entrée du noyau villageois.

Du côté du traversier Le Passeur, celui-ci a modifié son accès au traversier et agrandi son espace d'attente pour les véhicules. De plus, dans le but de réduire les inconvénients spécifiques aux camions de rebuts et de recyclage, le propriétaire a imposé une interdiction au camion de rebuts et de recyclage d'utiliser le traversier les vendredis de 14 :30 à 19 :00. Cette dernière restriction demeurera en place à condition que l'affluence des véhicules ne soient pas réduite pas les conséquences de la pandémie COVID 19 pour les prochaines saisons d'opération du traversier.

Au niveau de la Sûreté du Québec MRC Vaudreuil-Soulanges Ouest, des présences accrues ont été demandées pour surveiller la vitesse des véhicules sur le chemin des Outaouais et pour faire respecter le Code de Sécurité Routière (CSR) afin d'empêcher tout véhicule de s'immobiliser dans les voies de circulation en attente du traversier.

Les entreprises de transport de rebuts et de recyclage ont également été sensibilisé à la problématique et les chauffeurs ont reçu des directives pour tenter de réduire l'impact de leur présence dans la municipalité.

Pour ce qui est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, qui est le principal donneur de contrat aux entreprises de recyclage, une lettre et une résolution de la Municipalité ont été envoyées aux autorités de la MRC leur demandant de prendre des mesures contractuelles pour réduire voire même interdire l'utilisation du traversier Le Passeur aux camions de recyclage.

Les démarches de la Municipalité auprès de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ont menées à des actions concrètes de la part de la Société de Gestion des Matières Résiduelles de Vaudreuil-Soulanges (SGMRVS).

Il en ressort que le plus important entrepreneur de collecte et de transport de matière recyclable du territoire, Ricova, qui utilise 12 camions par jour, commencera à partir de l'hiver 2021 à transiter par un centre de transbordement. Ce dernier étant situé à Chateauguay, Ricova estime que seulement 4 camions par jour se dirigeront vers le centre de tri après leur route de collecte. De plus les camions voyageant du centre de transbordement vers le centre de tri n'emprunteront pas le traversier.

D'autres démarches et suivis de la part de la SGMRVS suivront dans les futurs octrois de contrats de collecte et de transport de matières recyclables pour réduire voire même interdire l'utilisation du traversier Le Passeur par les camions de recyclage.

La Municipalité continue de suivre le dossier avec la plus grande attention et les citoyens seront mis au courant de son évolution.

Finalement, la Municipalité compte sur la collaboration de tous pour la tenir informer de toute situation problématique en rapport avec toute irrégularité à un règlement municipal. Toute information valable et vérifiable reçue de la part de citoyens sera prise et traitée de façon confidentielle. Travaillons ensemble pour le bien-être de notre communauté.

Source : Municipalité de Pointe-Fortune